

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAU, Maire.

Présents : Karine BONNETAT, Jean CORREIA, Valérie RICARD, Christelle MAZEYRIE, Morgan BABOULENE, Delphine COMBARIEU-PINTO.

Absents : Guillaume BOLOS, Jérôme MORENAUD.

Procurations : Anaïs FOURCASSIÉ à Karine BONNETAT, Ohria ASNAR à Jean CORREIA, Laurent MITAINE à Christelle MAZEYRIE.

Secrétaire de séance : Delphine COMBARIEU-PINTO.

A- DELIBERATIONS :

01/ Demande de subvention DETR Extension Maison médicale :

Suite à la demande de plusieurs professionnels de santé dont deux médecins qui recherchent des locaux pour installer leur activité sur la commune de TRESPoux-RASSIELS, une réflexion a été menée par le conseil municipal pour le projet d'extension de la maison médicale. Une étroite collaboration s'est instaurée démontrant un réel engagement des professionnels de santé pour la réalisation de ce projet aux côtés des élus.

Ce projet consistera à augmenter l'offre sur ce lieu en praticien divers venant se rajouter aux professionnels déjà présents sur ce lieu à savoir 3 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 psychologue, 1 diététicienne et 2 sophrologues, 2 énergéticiens, 1 naturopathe réflexologue, 1 praticienne Reiki, 1 masseuse et 1 esthéticienne.

La demande nouvelle concerne l'installation d'un médecin généraliste, un podologue, un acupuncteur mais d'autres professionnels ayant effectué des demandes antérieures à la commune qui n'avaient pas les satisfaire sont contactés de nouveau.

Le pôle médical ainsi créé participera à la lutte contre la désertification médicale et constituera une offre sur ce plateau bien plus large que la commune de Trespoux-Rassieles.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite sera pris en compte par l'aménagement de 2 places de stationnement dans le parking et le bâtiment bénéficiera de l'accès par l'élévateur extérieur déjà en place pour la maison médicale existante.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat pour ce projet de création d'une maison médicale.

Plan de financement prévisionnel:

Travaux HT	438 250.00 €
Maîtrise d'œuvre	24 885.00 €
Bureau contrôle coordonnateur SPS	6 000.00 €
Coût total de l'opération HT	469 135.00 €

F.A.S.T : 20%	93 827.00 €
Etat DETR 35%	164 197.25 €
Participation commune 45 %	211 110.75 €
Total	469 135.00 €

VOTE : POUR : 10

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

02/ : Vote du Budget Primitif 2020 Commune :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 809 164,15 €
RECETTES : 809 164,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 682 918,96 €
RECETTES : 682 918,96 €

VOTE : POUR 10

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

03/ : Vote du Budget Primitif 2020 Lotissement Bois de Chênes :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Lotissement Bois de Chêne de la Commune pour l'exercice 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 135 100 €
RECETTES : 135 100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 133 800 €
RECETTES : 133 800 €

VOTE : POUR 10

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2

B-Informations :

Suite à la réception d'un courrier en mairie de la SACEM ; Morgan BABOULENE explique que la SACEM, (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique), propose un forfait annuel permettant peut-être de dépenser moins à chaque manifestation musicale. Il prendra contact avec eux pour avoir plus de renseignements afin de prendre une décision.

Christelle MAZEYRIE indique que la date annoncée dans l'édition pour la collecte des Resto du Cœur est décalée.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la maison médicale ont commencé dans les délais. Christelle MAZEYRIE et le maire s'occupent de l'attribution des locaux, ce qui reste compliqué à cette étape du projet.

La création d'une M.A.M (Maison d'Assistantes Maternelles) au rez-de-chaussée de la future maison médicale est confirmée, à ce jour 2 assistantes maternelles se sont portées candidates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Pascal LAVA


La Secrétaire de séance

Delphine COMBARIEU-PINTO


3